

Archives départementales du Morbihan

Justice de paix de Rohan

An XI - 1962

Répertoire méthodique

4 U 34

Marielle Duflos

2021
Vannes

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_000004U34

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Justice de paix de Rohan

Dates extrêmes :

An XI-1962

Niveau de description :

Fonds

Nombre d'articles :

103

Métrage conservé (ml) :

5,1

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Ce fonds comporte principalement des actes civils et de simple police : jugements, procès-verbaux de conciliation et de non conciliation, conseil de famille pour la nomination de tuteur, émancipation, apposition et levée de scellés, vente mobilière, dépôts d'acte, procès-verbaux d'enquête, rapports d'expert mais aussi des procès-verbaux de bornage, des contrats d'apprentissage, des jugements des prud'hommes, des conciliations du tribunal de commerce.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut juridique :

Archives publiques

Modalités d'accès :

Conformément au code du patrimoine en vigueur, les documents de nature juridictionnelle sont communicables après un délai de 75 ans à compter de la date de clôture du dossier. Si le dossier concerne un mineur, ce délai est de 100 ans.

Instruments de recherche :

Cet instrument de recherche a été saisi sans vérification préalable des analyses. En conséquence, les descriptions peuvent être inexactes ou incomplètes. Un instrument de recherche définitif sera rédigé ultérieurement.

INDEXATION

Matières :

justice/justice pénale/justice civile

Géographique :

Rohan (Morbihan, France), Morbihan (France ; département)

Organismes :

Justice de paix (Rohan, Morbihan, France)

Sommaire

Registres	1802 - 1962
Registres des minutes civiles diverses.....	1877 - 1962
Minutes	1802 - 1958
Minutes civiles diverses	1946 - 1962

Registres

2 U 768	Registres d'audience.	1813-1819
2 U 769	Registre du greffe.	1811-1834
2 U 770	Répertoires.	An XI-1833
2 U 1770	Répertoires des actes civils.	1834-1842
U 9339	Répertoire des actes civils (2 actes).	1942-1962
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9340	Registre d'inscription des affaires au rôle.	1957-1962
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).	
U 9341	Plumitif d'audience.	1938-1962
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 9358	Registre des avertissements en conciliation.	1946-1962
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).	
U 9363	Répertoire des jugements de simple police.	1948-1962
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).	
U 9364	Registre d'audiences de simple police.	1941-1961
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).	

Registres des minutes civiles diverses

U 9357	Registre des saisies arrêts sur rémunération.	1937-1959
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).	
U 9359	Registre des certificats de nationalité française.	1950-1962
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).	
2 U 1767	Registre des déclarations d'appel en matière électorale.	1932-1934
2 U 1768	Registre d'inscription des ventes publiques d'objets mobiliers.	1877-1948
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).	
2 U 1769	Registre des contrats d'apprentissage.	1934-1940
U 9361	Registre de la commission paritaire des baux ruraux.	1944-1956
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).	
2 U 1867	Registre de la commission paritaire des baux ruraux.	1944-1956
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).	
2 U 1866	Registre des transcriptions des warrants agricoles.	1931-1946
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).	
U 9362	Registre d'inscription des warrants agricoles.	1946-1949
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).	

Minutes

2 U 771	An XI	
2 U 772-773	An XII	
	2 U 772	Vendémiaire à Ventôse.
	2 U 773	Germinal à Fructidor.
2 U 774	An XIII	
2 U 775	1806	
2 U 776	1807	
2 U 777	1808	
2 U 778	1809	
2 U 779	1810	
2 U 780	1811	
2 U 781	1812	
2 U 782	1813	
2 U 783	1814	
2 U 784	1815	

2 U 785	1816
2 U 786	1817
2 U 787	1818
2 U 788	1819
2 U 789	1820
2 U 790	1821
2 U 791	1822
2 U 792	1823
2 U 793	1824
2 U 794	1825
2 U 795	1826
2 U 796	1827
2 U 797	1828
2 U 798	1829
2 U 799	1830

2 U 800	1831
2 U 801	1832
2 U 802	1833
2 U 803	1834
2 U 1732	1835-1837
2 U 1733	1838-1840
2 U 1734	1841-1844
2 U 1735	1845-1848
2 U 1736	1849-1852
2 U 1737	1853-1856
2 U 1738	1857-1861
2 U 1739	1862-1866
2 U 1740	1867-1871
2 U 1741	1872-1874
2 U 1742	1875-1877
2 U 1743	1878-1881

2 U 1744	1882-1885
2 U 1745	1886-1888
2 U 1746	1889-1892
2 U 1747	1893-1896
2 U 1748	1897-1899
2 U 1749	1900-1902
2 U 1750	1903-1905
2 U 1751	1906-1908
2 U 1752	1909-1911
2 U 1753	1912-1914
2 U 1754	1915-1917
2 U 1755	1918-1919
2 U 1756	1920-1921

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1757

1922-1923

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1758

1924-1925

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1759

1926-1927

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1760

1928-1929

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1761

1930-1931

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1762

1932-1933

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1763

1934-1935

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1764

1936-1937

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1765

1938-1939

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1766

1940

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9342

1941-1942

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9343

1943-1944

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9344

1945-1946

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9345

1947

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9346

1948

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9347

1949

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9348 1950

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9349 1951

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9350 1952

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9351 1953

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9352 1954

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9353 1955

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9354 1956

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9355 1957

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9356

1958

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Minutes civiles diverses

U 9360

Prêts du crédit agricole, inscription des privilèges.

1946-1962

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires).